



## RENOUVELLEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Le contrat d'assurance collective protégeant les membres de la Fédération autonome de l'enseignement se renouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### MODIFICATIONS CONTRACTUELLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

#### Période de maintien de protection lors d'une fin de contrat de travail :

La période passe de 120 jours à **60 jours**

#### Régime d'assurance maladie - Médicaments

##### Tous les modules

80 % jusqu'à concurrence de la contribution annuelle maximale prévue par le RGAM et 100 % de l'excédent.

#### Substitution : Générique

#### Substitution générique pour les médicaments innovateurs

Seuls les frais pour l'achat du médicament le moins cher équivalent au médicament prescrit sont admissibles, et ce, même si le professionnel de la santé a inscrit sur l'ordonnance une mention à l'effet de ne pas substituer.

S'il existe une contre-indication médicale liée à la prise du médicament générique et que l'assuré désire obtenir le remboursement du coût du médicament innovateur (de marque), il doit faire remplir à ses frais, par un professionnel de la santé, le formulaire *Demande de remboursement pour médicaments de marque*. Ce formulaire est disponible auprès de l'Assureur. Par la suite, l'assuré doit transmettre ce formulaire à l'Assureur pour analyse.

#### Service de paiement automatisé : Direct

#### Modalité de paiement

Pour l'achat de médicaments, la personne adhérente peut se servir de la carte de paiement automatique relative au service de paiement automatisé direct.

**N.B :** La brochure peut être consultée en version électronique à l'adresse suivante : [www.lacapitale.com](http://www.lacapitale.com) sous la rubrique « Assurances / Assurance collective / Information aux assurés de certains groupes de l'administration publique »

Tarification à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### PERSONNEL ACTIF – TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

	Individuel	Monoparental	Familial
<b>Maladie 1</b>	34,57 \$	50,49 \$	83,16 \$
<b>Maladie 2</b>	46,25 \$	69,73 \$	113,12 \$
<b>Maladie 3</b>	61,26 \$	92,15 \$	146,88 \$

La tarification présentée en assurance maladie inclut un congé de primes.

#### Complémentaire 2

Assurance salaire de longue durée	Régime A	0,690 % du salaire
	Régime B	0,865 % du salaire

La tarification présentée en assurance salaire de longue durée inclut un congé de primes.

#### Complémentaire 3

Assurance vie de base de la personne adhérente	0,021 \$/1 000 \$
Premier 10 000 \$	0,21 \$
Premier 25 000 \$	0,53 \$
Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge	0,36 \$

La tarification présentée en assurance vie inclut un congé de primes.

### PERSONNEL ACTIF – TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

Assurance vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe (par 1 000 \$ de protection selon l'âge de la personne adhérente)

Groupe d'âge	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeur	Fumeur
<b>20 – 24 ans</b>	0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$
<b>25 – 29</b>	0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$
<b>30 – 34</b>	0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$
<b>35 – 39</b>	0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$
<b>40 – 44</b>	0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$
<b>45 – 49</b>	0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$
<b>50 – 54</b>	0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$
<b>55 – 59</b>	0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$
<b>60 – 64</b>	0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$
<b>65 – 69</b>	0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$
<b>70 – 74</b>	0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$
<b>75 ans ou plus</b>	1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$

### PERSONNEL RETRAITÉ – TAUX MENSUELS

Assurance vie et décès accidentels	Taux mensuels au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Choix 1</b>	11,51 \$
<b>Choix 2</b>	23,01 \$
<b>Choix 3</b>	34,52 \$
Assurance vie des personnes à charge	8,30 \$

La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces primes.